

question politique en envoyant M. E. L. Howard, chargé de représenter le parti dans ces poursuites. Serait-il possible de trouver un jury impartial quand le Gouvernement lui-même défendait l'accusé? Ceci, je crois, est une réponse qui devra satisfaire l'honorable député de Pictou. Si les poursuites avaient été continuées, combien davantage aurions-nous entendu la députation libérale, la presse du parti, nous accuser de persécution contre les présidents d'élection.

C'est là toute l'excuse qu'on a donnée pour n'avoir pas continué la poursuite. Qu'on me permette de signaler encore une fois à l'attention de la Chambre la remarquable raison invoquée par l'honorable député de Marquette pour excuser ce désistement :

On les a entraînés d'une cour à l'autre, jusqu'à la cour d'appel; et cette dernière cour a décidé qu'ils avaient irrégulièrement agi, qu'ils n'avaient aucun droit de créer ces nouvelles subdivisions électorales, aucun droit de manipuler les listes comme ils l'ont fait. Qu'était-il besoin de continuer les poursuites avec une décision comme celle-là qui rendait impossible la répétition de ces actes?

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, si ces hommes n'ont pas été poursuivis, c'est simplement à cause de la magnanimité du parti conservateur. On se contenta de les renvoyer en les engageant à ne plus pécher à l'avenir. Quoi! eux qui avaient dépouillé de leurs droits d'électeurs des milliers de personnes? Mais, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là l'accusation que l'on porte contre ces hommes à l'heure qu'il est. L'honorable député de Marquette ne prétend pas que ces présidents d'élection aient agi malhonnêtement; et cependant, bien qu'ils ne fussent que d'innocentes victimes, ils furent cités devant la justice criminelle et contraints de se défendre. Mais qu'a-t-on fait de Leach? Est-ce aussi par magnanimité qu'on a renoncé à faire condamner Leach? L'honorable membre déclare qu'il était inutile de le poursuivre, car on n'aurait pas trouvé un jury pour rendre un verdict contre lui. Il aurait été difficile, je le reconnais, d'obtenir un verdict d'un jury, si l'accusation s'était bornée à prétendre que les présidents d'élection avaient agi malhonnêtement au point de vue d'une saine interprétation de la loi. Mais, va-t-on nous dire qu'il se trouverait un jury dans la province du Manitoba pour acquitter un individu qui se serait rendu coupable de priver nombre de ses concitoyens de leurs droits d'électeurs? Je ne le crois pas. L'argument suivant lequel il aurait été inutile de se présenter devant un jury, parce que le gouvernement fédéral avait chargé M. Howard d'occuper pour les accusés, ne saurait assurément être invoqué dans le cas de M. Leach. Le Gouvernement avait-il chargé quelqu'un de la défense de M. Leach? Le gouvernement fédéral avait-il chargé M. Howard de défendre ses propres fonctionnaires, les présidents d'élection qui, suivant la propre ex-

pression de l'honorable membre avait commis un acte étourdi, mais non criminel? Mais s'il n'a pas été porté d'accusation contre M. Leach, j'en conclus que c'est parce qu'il n'y en avait pas à porter contre lui. Si M. Leach avait été coupable d'avoir privé de leurs droits d'électeurs, des milliers de personnes, il aurait incombé à tout citoyen du Manitoba de le mettre en accusation en vue de le faire punir et d'empêcher la répétition de pareils actes à l'avenir. Il aurait été du devoir du gouvernement du Manitoba et du parti conservateur de prendre cette initiative, et j'ajouterais qu'ils s'en seraient fait un plaisir. Si donc M. Leach n'a pas eu à subir son procès, si le procureur général du Manitoba s'est désisté de la poursuite, a refusé de pousser l'affaire, la seule conclusion que nous en puissions tirer, c'est que M. Leach était parfaitement innocent de la faute déshonorante dont on l'accusait.

Dans ces conditions, il est pour le moins injuste, et si je ne craignais d'offenser l'honorable député de Marquette, je dirais qu'il est peu viril, de multiplier comme on le fait de jour en jour les invectives à l'adresse de M. Leach, sans que ses accusateurs aient jamais le courage de chercher à établir la vérité de ces accusations. En dépit de tout, il ne se passe pas de jour sans que M. Leach soit attaqué; tous les jours, en cette Chambre on l'accable d'injures. Encore récemment lorsqu'il fut proposé par le gouvernement fédéral à la distribution des semences dans le Nord-Ouest, l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) déclara que s'il avait su que c'était M. Leach qui devait être chargé de cette besogne, il aurait hésité à voter le crédit pour l'achat du grain.

L'hon. M. FOSTER : Le très honorable premier ministre approuve-t-il la conduite de M. Leach ?

Sir WILFRID LAURIER : Quand on m'aura fait voir que M. Leach a commis une faute, je désapprouverai sa conduite; mais jusqu'ici on ne l'a pas fait. Que ces honorables députés de la gauche ne cherchent pas à s'échapper par la tangente. On a lancé des accusations contre M. Leach; mais lorsque M. Leach a demandé qu'on en fournisse la preuve et qu'on a été mis à même de le faire, ni l'honorable député, ni aucun de ses amis, n'ont pu fournir cette preuve contre lui.

Me permettra-t-on de mentionner un fait qui m'est personnel? Lorsque j'entendis la déclaration faite par l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), qui, je le sais, est un homme de parti très convaincu, tout comme moi, et peut-être même un peu plus que moi, je ne pouvais croire qu'il eût fait pareille déclaration, à moins de croire en son âme et conscience qu'il était fondé à la faire. Je ne pouvais me figurer qu'il eût le moindre désir de nuire à cet homme. Et pourtant, il l'accusait sans cause ni

Sir WILFRID LAURIER